

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE HUELGOAT



Armeinkalet hag arsteriouarc'hant

De granit ses pierres et d'argent ses rivières

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal

De la séance du

Jeudi 21 mars 2019

### SEANCE DU jeudi 21 mars 2019

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 15  
Présents pour le vote de cette délibération : 13  
Procuration(s) : 2  
Votants : 15  
Date de la convocation : jeudi 14 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 21 février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de HUELGOAT, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHEL, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Benoît MICHEL, Madame Claude MOREL, Monsieur Dominique CONNAN, Monsieur Jean-François PENVEN, Monsieur Jean-Pierre SALAÛN, , Monsieur Laurent LE BRIS, Madame Maïwenn JALLAIS, Madame Julie TESSIER, Madame Michèle MULLER, Madame Audrey GUYADER, Monsieur Corentin GARREC, Madame Jeanne GUILLEVIC et Monsieur Guillaume LAURENT.

**Absents :**

Monsieur Jean-Yves GOLIAS  
Madame Claire CHABANNES jusqu'à 20h00

**Procuration :**

Monsieur Jean-Yves GOLIAS donne procuration à Monsieur Jean-François PENVEN  
Madame Claire CHABANNES donne procuration à Monsieur Jean-Pierre SALAÛN

**Secrétaire de Séance** : Madame Jeanne GUILLEVIC

**N° d'ordre : 2019-017- OBJET : Approbation du procès-verbal du 14 février 2019**

Monsieur le Maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 14 février 2019 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2019
  - 2) Indemnités du maire et des adjoints
  - 3) Délégation du conseil municipal au maire
  - 4) Désignation des membres des commissions communales et extra-communales
  - 5) Convention de l'accueil des élèves de l'école Jules Ferry au restaurant du collègue Jean Jaurès
  - 6) Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)
  - 7) Transfert des compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) et hors GEMAPI à Monts d'Arrée Communauté
- Questions et informations diverses

Motion sur la fermeture de la 3<sup>ème</sup> classe de l'école Jules FERRY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance en date du 14 février 2019
- Chaque conseiller est invité à signer le procès-verbal

**N° d'ordre : 2019-018 : OBJET : Budget principal - Approbation du compte de gestion 2018**

Madame LE DOUJET DESPERTS, comptable public représentant la trésorerie de Carhaix, donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2018 établi par ses soins pour le budget principal.

Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget communal :

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :***

***✓ D'adopter le compte de gestion 2018 du budget principal établi par la trésorerie de Carhaix.***

**N° d'ordre : 2019-019 : OBJET : Budget principal - Approbation du compte administratif 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2018.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2018 (Dépenses)	1 171 690.79 €
TOTAL TITRES EMIS 2018 (Recettes)	1 577 916.40 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	406 225.61 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE – EXERCICE 2018</b>	<b>406 225.61 €</b>
<b>Investissement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2018 (Dépenses)	506 260.80 €
TOTAL TITRES EMIS 2018 (Recettes)	466 810.35 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	-39 450.45 €
Résultat reporté au 31/12/2017	307 514.92 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE – EXERCICE 2018</b>	<b>268 064.47 €</b>

Les résultat de clôture seront repris dans le budget primitif 2019

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Première Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres, d'approuver***

***le compte administratif 2018 du budget principal***

**N° d'ordre : 2019-020 : OBJET : Budget « eau et assainissement » : Approbation du compte de gestion 2018.**

Madame LE DOUJET DESPERTS comptable du trésor public de Carhaix donne lecture du compte de gestion 2018 établi par ses soins pour le budget eau et assainissement.

Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget eau et assainissement:

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :***

- ✓ ***D'adopter le compte de gestion 2018 du budget eau et assainissement établi par la trésorerie de Carhaix.***

**N° d'ordre : 2019-021 : OBJET : Budget « Eau et Assainissement » : Approbation du compte administratif 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2018.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2018 (Dépenses)	56 881.66 €
TOTAL TITRES EMIS 2018 (Recettes)	86 811.78 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	29 930.12 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE – EXERCICE 2018</b>	<b>29 930.12 €</b>
<b>Investissement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2018 (Dépenses)	78 627.96 €
TOTAL TITRES EMIS 2018 (Recettes)	82 631.50 €
DIFFERENCE TITRES – MANDATS	4 003.54 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE – EXERCICE 2018</b>	<b>4 003.54 €</b>

les montants des résultats en fonctionnement, 29 930.12 € et en investissements, 4 003.54 € seront repris dans le budget primitif 2019

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Première Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'approuver le compte administratif 2018 du Budget « eau et assainissement ».***

**N° d'ordre : 2019-022 : OBJET : Budget « Lotissement de Kerseac'h » : Approbation du compte de gestion 2018.**

Madame LE DOUJET DESPERTS comptable du trésor public de Carhaix donne lecture du compte de gestion 2018 établi par ses soins pour le budget Lotissement de Kerseac'h. Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget Lotissement de Kerseac'h:

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :***

***D'adopter le compte de gestion 2018 du budget Lotissement de Kerseac'h établi par la trésorerie de Carhaix.***

**N° d'ordre : 2019-023 : OBJET : Budget Lotissement de Kerseac'h - Approbation du compte administratif 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2018.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2018 (Dépenses)	73 860.81 €
TOTAL TITRES EMIS 2018 (Recettes)	73 860.81 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	0.00 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE – EXERCICE 2018</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Investissement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2018 (Dépenses)	73 860.81 €
TOTAL TITRES EMIS 2018 (Recettes)	174 501.00 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	100 640.19 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE – EXERCICE 2018</b>	<b>100 640.19 €</b>

Le montant de résultat d'investissement à reporter s'élève à 100 640.19€. Ce montant sera repris dans le budget primitif 2019

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Première Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres, d'approuver***

***le compte administratif 2018 du lotissement de Kerseac'h***

**N° d'ordre : 2019-024 : OBJET : Affectation du résultat 2018 : budget principal**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget principal :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b> Résultat de l'exercice	406 225.61 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b> Solde d'exécution d'investissement à reporté	268 064.47 €

<b>Affectation en réserves (1068)</b>	<b>406 225.61 €</b>

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

✓ **D'approuver l'affectation de résultat 2018 ci-dessus pour le budget principal.**

**N° d'ordre : 2019-025 : OBJET : Affectation du résultat 2018: Budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget eau et assainissement :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b> Résultat de l'exercice	29 930.12 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b> Solde d'exécution a reporté	4003.54 €
<b>Affectation en réserves (1068)</b>	<b>29 930.12 €</b>

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

✓ **D'approuver l'affectation de résultat 2018 ci-dessus pour le budget eau et assainissement.**

**N° d'ordre : 2019-026 : OBJET : Affectation du résultat 2018: Budget Lotissement de Kerseac'h**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget lotissement de Kerseac'h

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b> Résultat de l'exercice	0.00 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b> Solde d'exécution a reporté	100 640.19 €

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **D'approuver l'affectation de résultat 2018 ci-dessus pour le budget Lotissement de Kerseac'h.**

**N° d'ordre : 2019-027 : OBJET : Fiscalité directe : Taux d'imposition applicables pour l'année 2019**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2018 et propose de les geler pour l'année 2018

- Taxe d'habitation : 14,71%
- Taxe foncière (bâti) : 19,01%
- Taxe foncière (non bâti) : 45,12%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
Décide d'adopter les taux présentés ci-dessus pour l'année 2019:**

- Taxe d'habitation : 14,71%
- Taxe foncière (bâti) : 19,01%
- Taxe foncière (non bâti) : 45,12%

**N° d'ordre : 2019-028 : OBJET : Budget principal : Budget primitif 2019**

Vu la présentation du budget à la commission finance du lundi 11 mars

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 au titre du budget principal. Elles s'établissent comme suit :

<b>Dépenses 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	400 100.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	618 150.00 €
014 - Atténuation de produits	5 250.00 €
022 – Dépenses imprévues	10 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	250 900.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 550.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	141 100.00 €
66 - Charges financières	32 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 471 050.00 €</b>
<b>Investissement</b>	
020 – Dépenses imprévues	10 000.00 €
041 – Opération patrimoniales	12 201.15 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	109 000.00 €

20 - Immobilisations incorporelles	115 500.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	99 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	501 134.00 €
23 - Immobilisations en cours	283 500.00 €
4581 - Opération sous mandat	94 435.83 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 224 770.98 €</b>

<b>Recettes 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
013 - Atténuations de charges	35 250.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 650.00 €
73 - Impôts et taxes	858 000.00 €
74 - Dotations participations et subventions	474 400.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	28 200.00 €
76 - Produits financiers	50.00 €
77 - Produits exceptionnels	500.00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 471 050.00 €</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d'exécution positif reporté	268 064.47 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	250 900.00 €
040- Opérations d'ordre entre sections	12 550.00 €
041 – Opérations patrimoniales	12 201.15 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	455 925.61 €
13 - Subventions d'investissement	61 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	128 170.00 €
4582 - Opérations sous mandat	35 959.75 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 224 770.98 €</b>

Monsieur Le Maire précise que l'inscription à la bibliothèque sera gratuite à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Madame GUILLEVIC intervient concernant la piscine dont elle a sollicité les chiffres et les éléments de travaux. Ce dossier ne figure pas dans les projets d'investissements 2019 et Elle souhaite que cela soit abordé lors d'une commission travaux

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**
- ✓ **D'approuver la gratuité de la bibliothèque à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019**



**N° d'ordre : 2019-029 : OBJET : Budget Eau et Assainissement : Budget primitif 2019.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 au titre du budget eau et assainissement. Elles s'établissent comme suit :

<b>Dépenses 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	2 700.00 €
012 - Charges de personnel	1 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	3 500.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	51 420.59 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 289.41 €
65 - Autres charges de gestion courante	400.00 €
66 - Charges financières	29 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	200.00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>155 510.00 €</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d'exécution négatif reporté	0.00 €
020 – Dépenses imprévues	3 000 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	22 500.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	8 160.00 €
21 - Immobilisations corporelles	10 450.00 €
23 - Immobilisations en cours	82 283.66 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>160 393.66 €</b>

<b>Recettes 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	22 500.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	71 510.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 500.00 €
77 - Produits exceptionnels	60 000.00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>155 510.00 €</b>
<b>Investissement</b>	
01- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 003.54 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	51 420.59 €

040- Opérations d'ordre entre sections	67 289.41 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	29 930.12 €
13 - Subventions d'investissement	7 750.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>160 393.66 €</b>

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

✓ **D'approuver le budget primitif du budget Eau et assainissement pour l'exercice 2019 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

**N° d'ordre : 2019-030 : OBJET : Budget Lotissement de Kerseac'h : Budget primitif 2019.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 au titre du budget lotissement de Kerseac'h. Elles s'établissent comme suit :

<b>Dépenses 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	143 300.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 860.81 €
65 - Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 - Charges financières	920.00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>218 085.81 €</b>
<b>Investissement</b>	
040 – Opérations d'ordre entre sections	218 080.81 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 600.00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>226 680.81 €</b>

<b>Recettes 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	218 080.81 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00€
75 - Autres produits de gestion courante	5.00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>218 085.81 €</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	100 640.19 €
040- Opérations d'ordre entre sections	73 860.81 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	52 179.81 €

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>226 680.81 €</b>

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

✓ **D'approuver le budget primitif du budget lotissement de Kerseac'h pour l'exercice 2019 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

**N° d'ordre : 2019-031 : OBJET : Travaux d'enfouissement des réseaux éclairage et basse tension pour la rue des Cendres et la rue du Pouly**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil la programmation 2019 du SIECE pour les enfouissements de réseaux et l'éclairage public soit :

LOCALISATION	ANNEE	ENFOUISSEMENT RESEAUX	ECLAIRAGE PUBLIC
IMPASSE DU POULY	2019	OUI	OUI
IMPASSE DES CENDRES	2019	OUI	OUI

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- **DECIDE** de faire figurer la rue des Cendres et la rue du Pouly dans la programmation 2019 des travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux.

**N° d'ordre : 2019-032 : OBJET : Demande des fonds du contrat de ruralité pour la rénovation énergétique du cinéma**

Madame Chabannes, conseillère municipale, rejoint au conseil,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de rénovation énergétique du cinéma :

- 1) Isolation par l'extérieur de la façade
- 2) Remplacement du système de chauffage

Ce projet a été présenté à la commission travaux du 7 mars.

**Calendrier de réalisation prévisionnel du projet :**

Date de commencement d'exécution : Début septembre 2019.

Durée de l'opération : 2 semaines pour l'isolation et 1 semaine par le remplacement du système de chauffage.

Fin prévue de l'opération : fin septembre 2019.

DEPENSES	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	9 655.05	10 186.07	Etat <i>Contrat de ruralité</i>	20 760.00	60
Matériel	20 346.17	24 415.40	Commune <i>Autofinancement</i>	13 841.47	40
<b>TOTAL</b>	30 001.22	34 601.47	<b>TOTAL</b>	34 601.47	100

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier demande de subvention 'contrat de ruralité' n'est pas réputé complet.

Monsieur LAURENT Guillaume questionne sur une participation de Monts d'Arrée Communauté.

Réponse du maire : L'association exploitant le cinéma peut solliciter une subvention au titre des affaires culturelles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du cinéma
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du contrat de ruralité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de subvention à venir pour ces travaux

**N° d'ordre : 2019-033 : Objet : Adhésion au groupement de commandes travaux de voirie**

Monsieur le Maire explique que la commune a des travaux de voirie à réaliser.

Les collectivités peuvent créer des groupements pour mutualiser les commandes de services, fournitures ou travaux.

L'intérêt d'adhérer au groupement de commande permet notamment de porter une enveloppe financière plus importante et de réaliser une économie d'échelle.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la passation du marché de travaux jusqu'à son attribution.

La convention constitutive prévoit que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement comme indiqué à l'article L.1414-3-II du code général des collectivités territoriales.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

A l'unanimité des membres présents et représentés

Intervention de Monsieur LAURENT Guillaume pour indiquer qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie sur la commune

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes dont l'objet est l'organisation d'une consultation en vue de la passation d'un marché de travaux de voirie
- **Désigne** la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté comme coordonnateur du groupement de commandes
- **Accepte** les termes de la convention et autorise Monsieur Benoit MICHEL à la signer

**Informations diverses :**

***-Antenne de téléphonie mobile :***

*Une antenne d'une hauteur de 30m est en prévision d'implantation rue St Laurent au niveau du hangar communal. Cela va impacter l'environnement et peut provoquer un impact négatif sur le voisinage*

***-Arrêté de Péril, 1 rue des cendres***

*Le propriétaire a fait intervenir une entreprise pour effectuer des réparations sur la toiture.*

*L'architecte des bâtiments de France va demandé au propriétaire de faire une déclaration de travaux.*

*L'ordre du jour étant épuisé, le maire clos la séance à 20h25.*

**Visas du procès-verbal, séance du 21 mars 2019**

<b>Mr Benoit MICHEL</b>	<b>Mme Claude MOREL</b>	<b>Mr Jean François PENVEN</b>	<b>Mr Dominique CONNAN</b>	<b>Mr Jean Pierre SALAUN</b>
<b>Mme Michèle MULLER</b>	<b>Mme Maïwenn JALLAIS</b>	<b>Mr Jean Yves GOLIAS</b>  <b>ABSENT</b>	<b>Mme Claire CHABANNES</b> (Absente jusqu'à 20h05)	<b>Mr Laurent LE BRIS</b>
<b>Mme Audrey GUYADER</b>	<b>Mme Julie TESSIER</b>	<b>Mr Corentin GARREC</b>	<b>Mme Jeanne GUILLEVIC</b>	<b>Mr Guillaume LAURENT</b>